



Maison de l'Europe de Paris



## ■ L'accès à l'université en Europe

La rentrée universitaire en France est marquée par les polémiques apparues autour de la mise en place de l'application Parcoursup, censée faciliter l'inscription des étudiants dans la première année de leurs études supérieures. Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan de sa mise en œuvre et pour envisager les correctifs qui peuvent être mis en place pour les exercices suivants. Mais c'est une bonne occasion pour regarder au-delà de nos frontières et voir comment se gère l'accès à l'enseignement supérieur chez nos voisins européens.

### Un espace européen de l'enseignement supérieur

Depuis les conférences de la Sorbonne en 1998, et surtout de Bologne en 1999, l'Europe s'est lancée dans une aventure inédite qui est la construction d'un système commun d'enseignement supérieur. Plus de quarante pays sont impliqués, nous sommes donc bien au-delà des frontières de l'Union européenne. Il s'agissait au départ de favoriser la mobilité étudiante, en s'appuyant sur les acquis d'un programme comme Erasmus, en mettant en place un système de crédits transférables d'un pays à l'autre, ou en instaurant un « supplément au diplôme », pour rendre les titres nationaux plus lisibles pour des décideurs étrangers, tant pour la poursuite d'études que pour un recrutement professionnel. Mais surtout, les pays signataires des accords ont souhaité harmoniser l'organisation de leurs diplômes autour de trois niveaux : la licence, le master, et le doctorat. C'est ce qu'on appelle le système LMD. Enfin, les Etats européens ont essayé, dans le cadre d'un enseignement supérieur de plus en plus mondialisé, de renforcer l'attractivité de leurs universités à l'échelle mondiale, non sans succès car la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne figurent parmi les pays attirant le plus d'étudiants étrangers, en compétition avec les USA et l'Australie.

Il s'agit d'engagements volontaires de la part des Etats car, il est important de le rappeler, l'Union européenne ne dispose pas de compétences directes en matière d'éducation et ne peut agir que sur demande des Etats. Les règles d'accès à l'enseignement supérieur ne sont donc pas harmonisées à l'échelle du continent. Elles sont fixées par les législations ou les

#### Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.  
29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85  
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu  
f Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis



## Maison de l'Europe de Paris

traditions nationales.

### Des réalités nationales différenciées

De fait, pour répondre à la demande d'une économie sollicitant une main d'œuvre de plus en plus qualifiée, tous les pays ont connu ces dernières années une croissance rapide de leurs effectifs. Ainsi, l'Union européenne compte-t-elle aujourd'hui près de 20 millions d'étudiants. Il serait donc erroné de parler de pratiques malthusiennes quant à l'accès à l'enseignement supérieur.

La possession d'un titre de fin d'études secondaires (équivalent à notre baccalauréat) est en règle générale une condition nécessaire à l'accès à l'enseignement supérieur. En Grande Bretagne, il faut passer en plus un examen spécifique (« A level ») et y obtenir de bonnes notes pour avoir accès aux meilleures universités.

Mais contrairement à la France, les autres universités européennes, en vertu du principe d'autonomie, sont libres d'accepter ou non des étudiants, les pratiques variant selon les disciplines et les pays.

Globalement, les capacités d'accueil permettent d'accueillir tous les jeunes qui veulent poursuivre des études supérieures. Dans les pays où il existe des classements d'université, les meilleurs étudiants trouveront une place dans les institutions les plus cotées, les autres devront s'orienter vers des établissements moins renommés : c'est le cas de la Grande Bretagne.

### Un enseignement supérieur diversifié

Dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Pays Bas, Belgique), il existe à côté de l'enseignement supérieur long classique délivré dans les universités, des établissements proposant un enseignement court à caractère plus professionnalisé.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, pour répondre à une augmentation importante de la demande d'accès à l'enseignement supérieur, s'est développé un important secteur privé. Les autorités nationales, avec l'aide d'organismes européens et internationaux, ont mis en place des procédures d'assurance qualité pour vérifier que ces universités récemment créées respectant les standards internationaux.

Le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas les différences de pratiques qui existent en Europe sur le financement des études. Au Royaume-Uni, comme aux Etats Unis, mais aussi dans beaucoup de pays émergents, les études sont payantes et à la charge des étudiants qui

#### Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

[www.paris-europe.eu](http://www.paris-europe.eu) • [maison-europe@paris-europe.eu](mailto:maison-europe@paris-europe.eu)

📍 Maison de l'Europe de Paris 📞 @MdEuropeParis



## Maison de l'Europe de Paris

peuvent bénéficier de prêts remboursables à partir du moment où ils sont insérés sur le marché du travail. En Allemagne, Belgique et pays nordiques, les droits d'inscription sont inexistantes ou d'un faible montant.

La France, quant à elle, fait partie des pays européens dont les frais d'inscription sont parmi les moins élevés mais tient tout de même à ce que chaque candidat se voit présenter une opportunité d'étudier, même si les modalités restent perfectibles.

*Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 12/09/2018*

### Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

[www.paris-europe.eu](http://www.paris-europe.eu) • [maison-europe@paris-europe.eu](mailto:maison-europe@paris-europe.eu)

 Maison de l'Europe de Paris  @MdEuropeParis

